Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 155 aORC
Date de publication: SHAB 20.08.2021, **Publication répétée:** 19.08.2021, 23.08.2021
Numéro de publication: BH06-0000003208

Entité de publication
Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Sommation selon l'art. 155 aORC, HEARNDEN CREATIVE CONSULTING SARL

2. Publication

Organisation concernée:
HEARNDEN CREATIVE CONSULTING SARL
CHE-104.508.120
c/o: Derek Hearnden
route d'Hermance 15a
1245 Collonge-Bellerive

Remarques juridiques:
La société mentionnée n'exerce plus d'activité et n'a plus d'actifs réalisables. Tous les associés et les créanciers sont donc sommés de faire valoir par écrit au point de contact, dans le délai indiqué, leur intérêt motivé au maintien de l'inscription. Si personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription dans le délai indiqué, la société est radiée d'office (art. 938a, al. 1, aCO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 938a, al. 2, aCO). Les associés et les créanciers sont expressément informés qu'en faisant valoir un intérêt au maintien de l'inscription, ils ont qualité de partie requérante dans la procédure judiciaire et que cette dernière peut entraîner des coûts à leur charge.

Délai : 30 jours
Fin du délai: 27.09.2021

Point de contact:
Registre du commerce du canton de Genève,
Rue du Puits-Saint-Pierre 4,
1204 Genève